

Défi Action 2.5 – Aménager des pôles d'échanges multimodaux de qualité

1 DESCRIPTION DU PROJET

En 2000, le pôle multimodal de Lagny-Thorigny-Pomponne est composé d'une gare routière et d'une gare ferroviaire SNCF Transilien assurant un accès au cœur de Paris en moins de 25 minutes à l'ouest, et aux communes seine et marnaises à l'est. A l'initiative du Syndicat Intercommunal de Transports et dans le cadre du Plan des déplacements urbains d'Île-de-France (PDUIF), le pôle de Lagny-Thorigny-Pomponne bénéficie d'un contrat de pôle visant à la modernisation des équipements et d'un réaménagement des espaces publics. C'est dans ce cadre que la communauté d'agglomération Marne et Gondoire a piloté l'opération en tant que maître d'ouvrage, de mars 2009 à septembre 2011.

Les objectifs du projet : Réorganiser, sécuriser et simplifier l'ensemble des modes de déplacements



Le projet a permis :

- de réhabiliter entièrement la gare routière avec la création d'un mail central assurant la sécurité des circulations piétonnes pour accéder au bus et la lisibilité de l'espace urbain avec une signalétique améliorée pour l'utilisateur. La gare routière dispose aujourd'hui de 8 postes à quais, d'un local d'information voyageurs et d'un local conducteurs.
- de créer une zone de circulation apaisée (zone 30 ou zone de rencontre) pour les modes actifs sur l'ensemble des rues jouxtant le pôle d'échange. Des aménagements cycles (double sens cyclable et pistes cyclables) et piétons (traversées piétonnes sécurisées, trottoirs élargis...) ont aussi été mis en œuvre. Du stationnement vélo en accès-libre est disposé de part et d'autres des voies ferrées.
- d'offrir un espace urbain de qualité: dépose-minute, circulations piétonnes facilitées, aires de livraison, le réaménagement du pôle d'échange a permis de redynamiser le quartier de la gare.

- De créer des parcs-relais : le stationnement autour du pôle d'échanges se faisait jusqu'alors sans réglementation sur un espace peu qualitatif. La CA Marne et Gondoire a passé dès 2011 une délégation de service public (DSP) avec la société SAEMES pour la gestion de l'ensemble de ces parcs. Répartis des deux côtés des voies ferrées les parcs relais permettent d'assurer le stationnement des usagers des transports en commun, ainsi que le stationnement horaires pour assurer le dynamisme du quartier commerçant



AVANT



APRES

2 LES ACTEURS DU PROJET

Le projet a été porté par Marne et Gondoire, maître d'ouvrage de la réhabilitation du pôle d'échange, en lien avec de nombreux acteurs :

- Le transporteur AMV Transdev et le Syndicat Intercommunal de Transport sur la gestion de la gare routière et des flux de transports en commun
- Réseau Ferré de France (RFF) et la SNCF, maître d'ouvrage du souterrain permettant l'accès de part et d'autres des voies ferrées
- Le Conseil Départemental de Seine et Marne, maître d'ouvrage-œuvre sur les feux tricolores du pont en X, qui surplombe les voies ferrées
- Maîtrise d'œuvre : Cabinet d'Architectes : OGER-ROMER - Bureau d'études : SEPHIA - Paysagistes : SLG PAYSAGES et CCK Architectes - Superstructures : ORDOTEC
- Les financeurs : le coût total du projet s'élève à 8,1 millions d'euros dont 3,2 millions d'euros financés par la CA Marne et Gondoire, 1,3 millions d'euros subventionnés par le STIF, 2,5 millions d'euros par la Région Île-de-France, 748 000 euros par l'Etat et 308 000 euros financés par le Département de Seine et Marne.

3 VIE ET SUITES DU PROJET



Station d'écomobilité

En juin 2014, la CA Marne et Gondoire a mené une enquête de satisfaction sur la gare routière, montrant que 87 % des personnes interrogées étaient satisfaites de l'état de la gare routière. Les remarques ont permis d'améliorer la qualité d'attente des passagers et leur information, en ajoutant un planimètre, des places assises...

Labellisés par le STIF, les Parcs-Relais comme la gare routière font l'objet d'une vigilance constante sur la qualité de service apportée aux usagers. Les Parcs-Relais ont rencontré l'adhésion des usagers avec une fréquentation des parcs en augmentation constante depuis leur ouverture pour atteindre 81 % de taux d'occupation abonnés en 2013.



Consigne Véligo (photo-montage)

Aujourd'hui, la CA Marne et Gondoire s'engage à renforcer l'intermodalité sur le pôle avec la mise en place d'une station d'écomobilité (2 places de recharge pour véhicule électrique et une place pour un véhicule électrique en autopartage) au second semestre 2015 et la validation par le STIF du projet de consignes sécurisées Véligo.

4 CONTACT

Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, Célia CORNEIL, Service Déplacements

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à nous contacter à pduif@stif.info

Crédits photos et carte : Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire